

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Automotive Properties Real Estate Investment Trust	23 janvier 2017	Ontario
BMO Portefeuille de revenu Ascension BMO Portefeuille conservateur Ascension BMO Portefeuille équilibré Ascension BMO Portefeuille croissance Ascension BMO Portefeuille actions de croissance Ascension	20 janvier 2017	Ontario
EnerCare Solutions Inc.	23 janvier 2017	Ontario
Fortuna Silver Mines Inc.	23 janvier 2017	Colombie-Britannique
Summit Industrial Income REIT	17 janvier 2017	Ontario
Trinidad Drilling Ltd.	23 janvier 2017	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Desjardins IBrix Actions canadiennes à dividendes élevés (parts de catégories A, T, I, C, R, F et S)	18 janvier 2017	Québec
Fonds Desjardins IBrix Focus actions canadiennes (parts de catégories A, T, I, C, R, F et S)		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
Fonds Desjardins IBrix Actions mondiales à faible volatilité (parts de catégories A, I, C et F)		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
Fonds Desjardins IBrix Focus actions mondiales (parts de catégories A, T, I, C, R, F et S)		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
Fonds Desjardins Actions mondiales croissance (parts de catégories A, I, C et F)		
Catégorie de Société Fonds Desjardins inc. :		
Catégorie de société Desjardins Marché monétaire (actions de séries A et C)		
Catégorie de société Desjardins Ibrix Actions canadiennes à dividendes élevés (actions de séries A, T, C et R)		
Catégorie de société Desjardins Ibrix Focus actions canadiennes (actions de séries A, T, C et R)		
Catégorie de société Desjardins Actions mondiales croissance (actions de séries A et C)		
Aritzia Inc.	19 janvier 2017	Colombie-Britannique
Catégorie de ressources canadiennes Qwest Energy	20 janvier 2017	Colombie-Britannique
Catégorie de croissance tactique AlphaDelta		
Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta ( <i>auparavant, la Catégorie de prospérité canadienne AlphaDelta</i> )		
Catégorie de croissance du revenu de dividendes AlphaDelta		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Chemtrade Logistics Income Fund	20 janvier 2017	Ontario
Société en commandite de ressources CMP 2017	24 janvier 2017	Ontario
Summit Industrial Income REIT	23 janvier 2017	Ontario
Vanguard Canadian Government Bond Index ETF	19 janvier 2017	Ontario
Vanguard Canadian Corporate Bond Index ETF		
Vanguard Canadian Short-Term Government Bond Index ETF		
Vanguard Canadian Long-Term Bond Index ETF		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe Catégorie Scotia de dividendes mondiaux Catégorie Scotia mixte actions canadiennes Catégorie Scotia mixte actions internationales Catégorie Scotia mixte actions américaines Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia Catégorie Portefeuille de croissance	18 janvier 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Partenaires Scotia Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia		
Fairfax Africa Holdings Corporation	17 janvier 2017	Ontario
Fonds Scotia de revenu canadien Fonds Scotia d'obligations mondiales Fonds Scotia hypothécaire de revenu Fonds Scotia d'obligations en \$ US Fonds Scotia de dividendes canadiens Fonds Scotia de dividendes mondiaux Fonds Scotia de dividendes américains Fonds Scotia de perspectives équilibrées Fonds Scotia canadien équilibré Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié Fonds Scotia équilibré mondial Fonds Scotia de revenu avantage Fonds Scotia équilibré en \$ US Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre Fonds Scotia de croissance canadienne Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation Fonds Scotia européen Fonds Scotia de croissance mondiale Fonds Scotia potentiel mondial Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation Fonds Scotia d'actions internationales de valeur Fonds Scotia d'Amérique latine Fonds Scotia de la région du Pacifique Fonds Scotia des ressources Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre Fonds Scotia de potentiel américain	18 janvier 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Portefeuille de revenu Sélection Scotia		
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia		
Portefeuille de croissance Sélection Scotia		
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia		
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia		
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia		
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia		
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia		
Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution		
Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection		
Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement		
Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution		
Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection		
Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement		
Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution		
Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection		
Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	18 janvier 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	18 janvier 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	20 janvier 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	20 janvier 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	20 janvier 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	20 janvier 2017	19 octobre 2015
Banque de Montréal	18 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	18 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	18 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	18 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	18 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	20 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	20 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	20 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	20 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	20 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	20 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	23 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	24 janvier 2017	17 mai 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	18 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	18 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	18 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	19 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	19 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	19 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	19 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	20 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	20 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	20 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	23 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	23 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	23 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	24 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	24 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Royale du Canada	10 janvier 2017	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	10 janvier 2017	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	17 janvier 2017	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	17 janvier 2017	21 janvier 2016
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	19 janvier 2017	25 juin 2015
La Banque de la Nouvelle-Écosse	18 janvier 2017	31 octobre 2016
La Banque de la Nouvelle-Écosse	18 janvier 2017	31 octobre 2016
La Banque de la Nouvelle-Écosse	20 janvier 2017	31 octobre 2016
La Banque Toronto-Dominion	18 janvier 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	19 janvier 2017	13 juin 2016



Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque Toronto-Dominion	24 janvier 2017	13 juin 2016
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	24 janvier 2017	12 septembre 2016
Société financière IGM Inc.	23 janvier 2017	29 novembre 2016

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
-------------------	-------------------	----------------------------

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Aliansce Shopping Centers S.A.	2016-10-31	76 489 247 \$
Ariane Phosphate Inc.	2016-10-27	0 \$
Banque Royale du Canada	2016-10-20	5 324 500 \$
Bellatrix Exploration Ltd.	2016-10-27	10 000 000 \$
Bentall Kennedy Prime Canadian Property Fund Ltd.	2016-10-31	40 095 946 \$
BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.	2016-11-02	398 875 \$
Brazil Resources Inc.	2016-11-08 au 2016-11-15	12 393 145 \$
Brisset Beer International, Inc.	2016-11-08	0 \$
Clear Sky Capital Income Portfolio Fund – Series I	2016-11-04	1 136 824 \$
CO2 Solutions Inc.	2016-11-07	544 510 \$
Collegium Pharmaceutical, Inc.	2016-10-31	21 440 000 \$
Corporation Aurifère Monarques	2016-11-01	1 432 749 \$
Corporation TomaGold	2016-10-26	270 000 \$
EXFO Inc.	2016-10-31	4 342 000 \$
Fonds de Revenu Diversifié Invico	2016-11-03	1 996 860 \$
GMF Canada Leasing Trust	2016-11-08	235 860 000 \$
Hôpital Income Trust I	2016-11-09	224 900 \$
HPQ-Silicon Resources Inc.	2016-10-31	1 250 000 \$
International Montoro Resources Inc.	2016-10-28	49 000 \$
Invico Diversified Income Limited Partnership	2016-11-03	895 000 \$
IOU Financial Inc.	2016-11-07	1 135 700 \$
J.P. Morgan Structured Products B.V.	2016-10-19	1 597 966 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
J.P. Morgan Structured Products B.V.	2016-10-19	2 210 000 \$
Kensington Private Equity Fund	2016-11-03	4 402 552 \$
LendingArch Financial Inc.	2016-10-31 au 2016-11-09	275 000 \$
Les productions TV BWS inc.	2016-10-28	438 500 \$
Les Ressources Yorbeau Inc.	2016-10-17	18 750 \$
Les Solutions Médicales Soundbite Inc.	2016-10-25 et 2016-10-26	5 448 362 \$
Mayo Lake Minerals Inc.	2016-10-25	142 908 \$
Mondelez International Holding Netherlands B.V.	2016-10-28	74 217 550 \$
Pacific Arc Resources Ltd.	2016-10-27	420 000 \$
Pacific Ridge Exploration Ltd.	2016-11-03	434 600 \$
Petrolia Inc.	2016-10-27	1 154 740 \$
Point Loma Resources Ltd.	2016-10-26	1 946 525 \$
Portola Resources Inc.	2016-10-27	1 801 005 \$
RepliCel Life Sciences Inc.	2016-10-28	4 264 000 \$
Ressources Explor inc.	2016-11-04	1 199 990 \$
Tetra Bio-Pharma Inc.	2016-11-04	914 456 \$
The Tinley Beverage Company Inc.	2016-10-27	2 750 000 \$
Trez Capital Yield Trust US	2016-09-16 au 2016-09-26	715 595 \$
Triam Partners Strategic Fund-C, L.P.	2016-10-21	266 480 000 \$
UBS AG, Jersey Branch	2016-10-19 au 2016-10-27	4 883 284 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
UBS AG, Jersey Branch	2016-10-28 au 2016-11-02	3 685 432 \$
Uranium Valley Mines Ltd.	2016-10-31	205 000 \$
Wealth Minerals Ltd.	2016-10-26 au 2016-11-04	4 498 830 \$

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

### 6.6.4 Refus

Aucune information.

### 6.6.5 Divers

#### EnerCare Solutions inc.

Vu la demande présentée par EnerCare Solutions inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 10 janvier 2017 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101, d'établir une version française de la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (le « document visé ») qui sera intégrée par renvoi dans le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 20 janvier 2017 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que le document visé soit traduit en français et que la version française du document visé soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus préalable de base se rapportant au prospectus préalable de base provisoire.

Fait à Montréal, le 19 janvier 2017.

Patrick Théorêt  
Directeur du financement des sociétés  
Décision n°: 2017-FS-0008

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).